

# COMPTE RENDU REUNION GROUPE DE TRAVAIL PARAPENTE

## visioconférences du 4 décembre 2023

Présents : Victor LOSANTOS, Jean Luc CHIRON, Gérard PERRET, Marie PUGNOT, Marc SABOUL  
Michel SARTHE,

Victor LOSANTOS ouvre la séance. Il fait lecture du C.R. de la réunion du 28 septembre 2023 en reprenant point par point les sujets abordés. L'ordre du jour sera complété par les sujets d'actualités proposés par les participants.

### - Informations relatives aux conditions d'assurances "automne".

Suite à la mise en place des licences "automne" il est constaté que la mesure a été utile et que des licences ont été délivrées, pour le parapente comme pour le parachutisme.

### - Tableau de bord fédéral annuel pour le parapente.

Il est rappelé aux responsables présents à cette réunion la nécessité de renvoyer le tableau récapitulatif de leurs activités à Victor L. Les chiffres seront communiqués en fin d'année. Un rappel sera fait aux écoles non présentes à cette visioconférence ---> Victor L.

Une remarque est faite sur l'attribution des bourses aux jeunes. Malgré une relance de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, il semble que les informations ne soient pas relayées aux licenciés et il en est de même pour les licenciés pratiquant l'ascensionnel.

Une communication sera faite sur la page dédiée à la pratique du parapente ---> Michel S.

### - Attestations médicales.

**Rappel** : La FFVL, fédération délégataire appliquant la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 a édité les règles en la matière : "*La loi du 2 mars dans son article 23 laisse la liberté aux fédérations délégataires de fixer les règles concernant la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'une discipline. Cela que ce soit pour une pratique de loisir ou compétitive*".

Lors de la visio du 28 septembre, le président avait fait savoir qu'il n'est pas favorable à l'application de cette règle. Il semble que la commission médicale FFP ait statué sur ce sujet mais aucun texte ou note d'application n'est parvenue aux écoles qui réclament d'urgence la règle à appliquer avant la fin de l'année pour la délivrance des licences 2024. ---> Le C.R. écrit de la commission médicale fixant les règles d'application sera demandé par Victor L. Il est proposé que Yves Grosse, élu responsable et référent de la commission médicale soit invité à la prochaine réunion .

### - Examens en attente

Un examen ayant pour objet la délivrance d'une qualification QBi est prévue en décembre. Comme rappelé sur le CR de la réunion du 28 septembre, le lieu, la date et la composition du jury sont précisés par la fédération. Les procédures et règles fédérales sont rappelées.

### - Prix des licences-assurances prochaines

Des incertitudes ou imprécisions subsistent.

Malgré les déclarations de tarifs "inchangés", le nouveau tableau des tarifs des licences-assurances 2024 comporte des imprécisions. Ainsi le prix de la "licence annuelle moniteur" ne distingue pas la notion de "bénévole" ou "professionnel" comme annoncé par le président. Pour les moniteurs bénévoles, il leur est demandé dans l'immédiat de saisir une licence annuelle parapente 2024.

- **Il est abordé le cas particulier des moniteurs professionnels** qui travaillent en période d'hiver (moniteurs école Aiguebelette). Il est confirmé que la seule condition d'assurance par le contrat fédéral au tarif moniteur BPJEPS ou BEES à 500€ est la saisie des licences pour les passagers.
- **Nouvelle procédure d'affiliation et d'agrément**  
Des questions restent en suspens. Des précisions seront données au plus vite et diffusées aux écoles.  
---> Michel S
- **Agrément nouvelle école**  
Une ancienne école F.F.P. a fait savoir au G.T. qu'elle souhaitait renouveler son agrément fédéral pour 2024.  
Le dossier de demande d'agrément lui a été transmis. Il sera étudié par le GT qui proposera son avis à la fédération.
- **Ancien site internet FFP/Parapente : <http://parapente.ffp.free.fr/index.html>**  
Abandonné depuis, il a été réactualisé et mis à jour par Michel S. Ce site "interne" qui regroupe de très nombreuses informations liées à la pratique du parapente est destiné aux membres du G.T mais également aux élus fédéraux, aux moniteurs et acteurs de nos clubs et écoles.  
Un avis sur son utilité est demandé aux membres du G.T.
- **Congrès ou colloque FFP**  
L'activité parapente à la FFP procède à quatre ou cinq réunions par an regroupant tous les D.T. des écoles de parapente et occasionnellement quelques élus invités. Il est exprimé le souhait par le G.T. qu'elle soit à nouveau représentée (comme les années précédentes) lors du colloque 2024. Marc Saboul (ligue Auvergne-Rhône-Alpes) propose sa participation.  
---> Une demande sera formalisée à la FFP et à la DTN par Victor L.
- **Action en faveur des parachutistes.**  
Le Comité Départemental de Parachutisme de Haute Savoie, avec le support des deux écoles d'Annecy renouvelle en 2024 l'organisation de deux sessions d'examen réservés aux parachutistes pratiquant le parapente. Il permettra l'accès au brevet « B » de pilote parapente. Les sessions sont fixées en week end des 6 avril et 28 septembre.
- **Destinataires des C.R. des réunions.**  
A des fins d'information, il est proposé que les C.R. des réunions du G.T. soient plus largement diffusées et en particulier aux membres du C.D. Fédéral et/ou de la DTN.  
---> Victor L.

**PROCHAINE REUNION - VISIOCONFÉRENCE : le lundi 29 janvier 2024 à 18h30**

(pas de P.J.)

----- MS